



RÈGLEMENT

Edition 2019

Soucieuse de répondre aux attentes et aux besoins des jeunes du territoire, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, propose une bourse initiatives jeunes.

LES OBJECTIFS

- Favoriser les initiatives des jeunes âgés de 11 à 17 ans
- Soutenir et valoriser la capacité d'initiative des jeunes
- Développer l'autonomie, la mobilité, la prise de responsabilité
- Impliquer les jeunes dans la vie locale et dans des projets d'utilité sociale
- Favoriser le lien intergénérationnel

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Pour être étudiés tous les projets soutenus doivent répondre aux critères suivants :

- L'implication des jeunes doit être dans toutes les phases du projet (montage du dossier, mise en œuvre du projet et évaluation prévue, actions d'autofinancement, développement du lien social, communication...)
- Il est demandé que les jeunes valorisent leurs projets(exposé oral, panneau de photos, diaporama...) en participant, après sa réalisation, à un temps de restitution qui se déroulera lors des vacances de Pâques 2020.
- A minima les familles doivent être informées de la participation du jeune au projet et signer une autorisation parentale
- L'aide financière apportée par le dispositif ne peut constituer la seule source de financement nécessaire à la réalisation du projet (80% maximum)
- Les jeunes doivent être accompagnés par une structure (elle peut être sociale, culturelle, éducative, sportive...). Cet accompagnement peut être une aide autour du montage du projet ou un simple accompagnement administratif.
- le versement de la subvention se fera à une structure uniquement

Ne sont pas éligibles au dispositif :

- Les projets présentés par des professionnels, les entreprises, les auto entrepreneurs
- Les projets à caractère commercial, politique, religieux ou contraires aux bonnes mœurs.
- participation à des compétitions sportives dans le cadre de fédération
- projets à vocation unique de consommation
- financement des études

INSTRUCTIONS DU DOSSIER

Les jeunes devront obligatoirement compléter un dossier d'inscription.

L'instruction du dossier est effectuée en quatre étapes:

- le dépôt du dossier
- la présentation orale du projet lors d'un jury(10 mn avec supports au choix)
Le jury se tiendra pendant les vacances de la Toussaint - la date sera communiquée ultérieurement
- la notification de la bourse et son versement à la structure
- le suivi de la réalisation du projet et de l'utilisation de la bourse / la participation à un temps de restitution

Composition du jury:

Habitants du territoire, élus, professionnels de la jeunesse, partenaires financiers

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

IMPORTANT : Le projet devra débuter avant la fin de l'année 2019.

DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

mardi 15 octobre au plus tard

DÉPÔT DES DOSSIERS - par mail :

initiatives.jeunes@cc-mdl.fr

ou à déposer directement:

Auprès

- de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)

Agora - 218 rue du Lavoir - 69930 SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET

- ou d'une des deux MSAP:

MSAP Saint Laurent de Chamousset - Avenue des 4 cantons - 69930 Saint Laurent de Chamousset

MSAP Saint Symphorien sur Coise - 57 rue des Tanneries - 69590 - Saint Symphorien sur Coise

POUR TOUT RENSEIGNEMENT PRENDRE CONTACT AVEC LE SERVICE JEUNESSE:

initiatives.jeunes@cc-mdl.fr / 04 78 19 05 14
